

RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

La route n'est pas un jeu

Le risque routier est la première cause d'accidents mortels au travail. Employés et salariés, doivent donc se mobiliser pour prévenir le risque d'accident de la route (que ce soit en mission ou lors de déplacements domicile/travail). La campagne lancée par la Sécurité routière et ses partenaires propose aux professionnels de découvrir les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour une politique efficace de prévention.

Mieux prendre en compte le risque routier professionnel c'est possible. Cela passe d'abord par des actions de sensibilisation sur les règles de sécurité qui s'appliquent à tous, quels que soient les types de déplacements : port de la ceinture, respect des limitations de vitesse... Mais c'est aussi mettre en œuvre des mesures de prévention le plus en amont possible, c'est-à-dire avant même de prendre la route.

■ Le management des déplacements

Pour réduire l'exposition au risque, les professionnels doivent, chaque fois que cela est possible, faire le choix de solutions techniques qui permettent de travailler à distance (audio et visio-conférence). Ils peuvent aussi mieux préparer et organiser les déplacements : s'informer des conditions météorologiques et de trafic avant le départ, bien penser les itinéraires, calculer le temps de déplacement en prenant en compte les temps de pause...

■ Le management du parc de véhicules

Par ailleurs, les véhicules utilisés dans le cadre du travail doivent présenter le meilleur niveau de sécurité, être en bon état et avoir été régulièrement contrôlés. Ils doivent être conformes aux réglementations en vigueur et aussi être adaptés au type de déplacement et d'activité (pour les VUL notamment, un soin particulier doit être apporté aux charges transportées).

■ Le management des communications mobiles

Parce que la conduite est une activité à part entière, téléphoner perturbe dangereusement le conducteur y compris avec « un kit mains-libres ». Le téléphone doit donc être expressément interdit par l'entreprise qui doit prévoir des modalités de dialogue spécifique (renvoi automatique des appels sur la messagerie...).

■ Le management des compétences

Enfin, une bonne politique de prévention du risque routier professionnel doit aussi permettre l'acquisition de nouvelles compétences. La mise en place des formations adaptées à l'activité, la vérification de la capacité des utilisateurs à conduire des véhicules en mission, l'initiation aux gestes de premier secours afin de limiter les conséquences en cas d'accident... doivent devenir des réflexes au sein des entreprises.

Pour promouvoir ces bonnes pratiques, la Sécurité routière travaille étroitement avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) à la prévention du risque routier professionnel. L'année dernière, la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ont rejoint le comité national de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel.

Une campagne de sensibilisation pour interpeller très largement les professionnels sur les bénéfices de la mise en place d'une politique de prévention du risque routier.

La campagne déployée par la Sécurité routière et ses partenaires promeut quatre règles essentielles d'organisation pour les entreprises : mieux organiser les déplacements, mieux définir et entretenir ses véhicules, mieux gérer les communications mobiles, mieux former les utilisateurs de véhicules professionnels. Ces messages de prévention font l'objet d'annonces publicitaires dans la presse spécialisée et d'affiches diffusées par les partenaires de la campagne. Un site Internet dédié www.risque-routier-professionnel.fr permet à tous les professionnels de trouver toute l'information utile pour mettre en œuvre des actions de prévention du risque routier.



Pour en savoir plus, consultez www.risque-routier-professionnel.fr



CHANGEONS